

**ORDONNANCE FIXANT LE RÔLE DE LA COUR CRIMINELLE
DÉPARTEMENTALE DE LA HAUTE-VIENNE**

POUR LA SESSION DU MOIS DE MARS 2024

Nous, Corinne MATHON, Conseillère à la COUR D'APPEL de LIMOGES,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Premier Président de la COUR D'APPEL de LIMOGES en date du 28 novembre 2023, nous désignant pour présider la Cour Criminelle Départementale de la HAUTE-VIENNE et fixant la date d'ouverture de la session du mois de mars 2024 au jeudi 28 mars 2024 à 09 heures 00.

Vu les articles 380-16 et suivants du Code de Procédure Pénale,

Vu la proposition du Ministère Public,

ARRÊTONS ainsi qu'il suit le rôle de ladite session :

Jeudi 28 mars 2024 à 09 heures 00 et Vendredi 29 mars 2024 à 09 heures 00

H S

Maître Vincent DESPORT (Barreau de Corrèze)

Détenu à la Maison d'Arrêt de Limoges

Accusé de : Viol commis par une personne en état d'ivresse manifeste, agression sexuelle par une personne en état d'ivresse manifeste, provocation directe de mineur de plus de 15 ans à l'usage illicite de stupéfiants

PARTIES CIVILE

- R R

Maître Emma VARIENGIEN (Barreau de Limoges)

- R F

Maître Abel-Henri PLEINEVERT (Barreau de Limoges)

- J K

Maître Abel-Henri PLEINEVERT (Barreau de Limoges)

MINISTÈRE PUBLIC

- Madame l'Avocat Général

Fait en notre Cabinet

Au Palais de Justice de LIMOGES, le 20 décembre 2023

LA PRÉSIDENTE DE LA COUR CRIMINELLE DÉPARTEMENTALE

Corinne MATHON

